

Fiche descriptive sur le COVID-19

Que faut-il savoir avant, pendant et après une vaccination anti-COVID-19 ?

Maintenant que tous les habitants de l'Ohio âgés de 12 ans et plus sont [éligibles à recevoir un vaccin contre le COVID-19](#), la préparation est essentielle. Voici comment planifier la vaccination, à quoi il faut s'attendre pendant et après le rendez-vous de vaccination.

Avant de recevoir un vaccin contre le COVID-19

Si vous [décidez de vous faire vacciner](#), vous devrez vous préparer en suivant plusieurs étapes.

- **Faites-vous vacciner en toute confiance.** Effectuez vos [recherches sur les vaccins](#) en puisant dans [des sources sûres](#), telles que les [Centers for Disease Control and Prevention - CDC \(Centres pour le contrôle et la prévention des maladies\)](#), votre prestataire de santé, [le département de santé local](#) ou le [Ohio Department of Health - ODH \(Département de la Santé de l'Ohio\)](#) afin de trouver des [réponses aux questions](#) que vous pourriez vous poser.
 - Les CDC encouragent les personnes à se faire vacciner avec le premier vaccin anti-COVID-19 disponible. Les vaccins sont tous [sûrs et hautement efficaces](#) pour ce qui est de la réduction du risque de maladie grave, d'hospitalisation ou de mort provoquées par le COVID-19. Dans certains cas, un vaccin donné peut être plus recommandé qu'un autre en fonction de l'état de santé ou de certaines allergies. Cependant, des restrictions liées à l'âge s'appliquent. À ce jour, seul le vaccin Pfizer est autorisé pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans. Les vaccins Moderna et Johnson & Johnson sont tous les deux autorisés pour les personnes qui ont 18 ans et plus. Actuellement, aucun vaccin anti-COVID-19 n'a été approuvé pour une utilisation chez les enfants âgés de moins de 12 ans.
 - Les vaccins, combinés à une prévention continue, comprenant la distanciation sociale et le port du masque facial, offrent la meilleure protection contre le COVID-19. Votre vaccination contribue à atteindre les niveaux requis pour l'immunité collective, puisque cela permet de réduire la probabilité de contagion chez les personnes non-immunisées.
- **Vérifiez que le vaccin est sûr en fonction de votre état de santé ou de vos antécédents médicaux.** Avez-vous des antécédents d'allergie à des vaccins ? Ressentez-vous actuellement des symptômes du COVID-19 ou êtes-vous en quarantaine ? Êtes-vous allergique à un ingrédient des vaccins anti-COVID-19 ou au polysorbate ? Avez-vous reçu un autre vaccin au cours des deux dernières semaines ? Ce sont [tous les points que vous devez aborder au préalable avec votre prestataire de santé](#) avant de prendre rendez-vous pour une vaccination anti-COVID-19. Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, vous pouvez vous faire vacciner, mais il est préférable d'en discuter d'abord avec votre prestataire de santé. Lisez les conseils des CDC sur [qui ne doit PAS recevoir de vaccin anti-COVID-19](#).
 - Le vaccin [Johnson & Johnson](#) a été associé à un effet indésirable rare, mais grave : des caillots sanguins avec un faible taux de plaquettes (thrombose avec syndrome thrombocytopénique, ou TTS). Après avoir examiné toutes les données de sécurité disponibles au cours d'une pause temporaire de 10 jours, les CDC et la FDA recommandent l'utilisation de ce vaccin aux États-Unis pour les personnes âgées de 18 ans et plus, sachant que les bénéfices connus et potentiels de protection contre le COVID-19 l'emportent sur les risques connus et potentiels.
 - Cet effet indésirable reste rare, survenant à un taux d'environ sept pour un million de femmes vaccinées âgées de 18 à 49 ans. Chez les femmes de 50 ans et plus, et chez les hommes de tous âges, cet effet indésirable est encore plus rare.
 - Les femmes âgées de moins de 50 ans doivent être conscientes du risque rare, mais accru, de thrombose avec syndrome thrombocytopénique (TTS). Des options de vaccination alternatives sont disponibles ; ce risque n'a pas été constaté avec les vaccins anti-COVID-19 Pfizer et Moderna.
 - Pendant les trois semaines suivant la vaccination, les personnes vaccinées doivent être à l'affût de potentiels symptômes de caillots sanguins avec faible taux de plaquettes et **demandez des soins médicaux immédiatement si elles présentent un ou plusieurs des symptômes suivants**. Les patients présentant un ou plusieurs de ces symptômes doivent faire part de leurs antécédents de vaccination aux prestataires de santé afin de pouvoir bénéficier de soins adaptés.

- Des maux de tête graves ou persistants, une vision floue.
 - Une difficulté à respirer.
 - Une douleur dans la poitrine.
 - Un gonflement des jambes.
 - Une douleur abdominale persistante.
 - Des bleus qui apparaissent facilement ou de petites taches de sang sous la peau au-delà du point d'injection.
- Les personnes vaccinées ne doivent pas s'inquiéter si elles sont atteintes de maux de tête modérés et de symptômes associés à un état grippal lors des premiers jours suivant la vaccination. Il s'agit d'effets secondaires inoffensifs provoqués par une réponse immunitaire au vaccin.
- **Vérifiez si vous êtes éligible au vaccin et trouvez un prestataire proche de chez vous.** Le Ohio [Vaccine Management Solution \(VMS\)](#) offert par le Département de la Santé de l'Ohio (ODH) est une ressource complète qui permet aux habitants de l'Ohio de déterminer leur [éligibilité au vaccin anti-COVID-19](#), de trouver des prestataires, de planifier des rendez-vous et de recevoir des mises à jour et des rappels. Le site web est disponible à l'adresse [gettheshot.coronavirus.ohio.gov](#). Lisez [les questions fréquemment posées](#) et consultez [les ressources pédagogiques sur notre site web](#). De plus, vous pourrez visualiser une carte des [prestataires de vaccin anti-COVID-19](#) en Ohio qui ont reçu des stocks de vaccins contre le COVID-19. Effectuez une recherche par comté ou par code postal afin d'avoir accès à une liste de prestataires, ainsi qu'à leurs coordonnées.
 - **Planifiez votre rendez-vous.** Pour la plupart des centres de vaccinations, vous devrez prendre rendez-vous, bien que certains d'entre eux acceptent les consultations sans rendez-vous. Consultez [gettheshot.coronavirus.ohio.gov](#) afin de planifier votre rendez-vous. L'État de l'Ohio sponsorise [des consultations et des centres de vaccination de masse](#) afin de garantir que tous les habitants de l'Ohio puissent avoir accès au vaccin anti-COVID-19 au fur et à mesure qu'il devient disponible à grande échelle. Certains centres peuvent proposer des vaccinations sur le principe du premier arrivé, premier servi. Il peut s'agir de « drives » ou de consultations sans rendez-vous. Vérifiez avec votre prestataire de vaccination ce que vous devrez apporter à votre rendez-vous. Si vous devez vous faire vacciner au cours d'une consultation où aucun rendez-vous n'est nécessaire, renseignez-vous pour obtenir les instructions concernant l'éligibilité, ce qu'il faut apporter, et de quelle façon vous serez pris/e en charge jusqu'à votre départ. Si vous avez besoin d'un interprète ou d'aménagements spéciaux, veuillez contacter le prestataire de vaccination afin de savoir quelle est l'aide disponible.
 - **Planifiez un rendez-vous pour un adolescent ou un jeune.** Les personnes âgées de 12 ans et plus sont maintenant éligibles au vaccin Pfizer, le seul vaccin anti-COVID-19 actuellement autorisé pour une utilisation chez les personnes âgées de 12 à 17 ans. Actuellement, aucun vaccin anti-COVID-19 n'a été approuvé pour une utilisation chez les enfants âgés de moins de 12 ans. Il existe des centaines d'endroits où les jeunes peuvent se faire vacciner en Ohio : cabinets de pédiatres, cliniques de vaccination, départements de santé locaux, hôpitaux, centres de santé communautaires, et bien davantage. Toutefois, les parents des enfants âgés de 12 ans doivent être prévenus qu'en raison des lois de l'État en vigueur, les enfants de 12 ans et moins doivent avoir une ordonnance pour se faire vacciner dans une pharmacie ; ils peuvent se faire vacciner partout sans ordonnance, sauf dans les pharmacies. Les jeunes âgés de 13 ans et plus n'ont pas besoin d'ordonnance et peuvent se faire vacciner contre le COVID-19 dans une pharmacie ou chez n'importe quel prestataire répertorié sur [gettheshot.coronavirus.ohio.gov](#).

Le jour de la vaccination

- **Si vous êtes atteint/e du COVID-19, présentez des symptômes du COVID-19 ou si vous pensez avoir été exposé/e au COVID-19**, signalez-le au prestataire de santé avant votre visite et suivez les instructions. Vous devrez peut-être reprendre rendez-vous après la fin de votre isolement ou de votre quarantaine.
- **Avant votre rendez-vous.** Mangez et buvez suffisamment d'eau avant de vous faire vacciner. Ceci est très important, en particulier pour les enfants et les adolescents, car [l'évanouissement après une vaccination est plus courant chez les adolescents](#) que chez les adultes, selon les CDC. Si possible, reposez-vous bien la nuit précédant le rendez-vous. Portez un vêtement à manches courtes ou sans manches pour permettre un accès facile à la partie supérieure du bras. S'il fait froid, portez un gilet ou une veste facile à enlever.
- **[Protégez-vous en allant à votre rendez-vous de vaccination.](#)** Vous devrez peut-être attendre en faisant la queue à l'intérieur ou à l'extérieur, ou bien dans votre voiture. Préparez-vous à vous tenir au moins à 2 mètres de distance des autres personnes lorsque vous faites la queue. Portez un masque facial qui couvre le nez et la bouche, et restez à 2 mètres de distance des autres à l'intérieur, lorsque vous faites la queue, ou dans d'autres endroits.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : [coronavirus.ohio.gov](#)

- **Apportez une pièce d'identité avec vous** : Le prestataire de vaccination en aura besoin afin de vérifier votre identité, votre nom et votre âge. Vous n'avez pas besoin de prouver votre nationalité ni votre statut de résident. Votre pièce d'identité sera acceptée, même si elle a expiré ou si elle provient d'un autre État ou d'un autre pays. Les pièces d'identité acceptées sont listées ci-dessous :
 - Permis de conduire ou toute autre photo d'identité, sans tenir compte de la date d'expiration ou de la provenance.
 - Document d'identité militaire (actif ou retraité/e).
 - Attestation médicale (y compris les dossiers de vaccination).
 - Dossiers de recensement.
 - Dossiers d'adoption.
 - Certificat de naturalisation.
 - Certificat de naissance : registre de naissance, original ou copie certifiée.
 - Document d'identité consulaire ou matricule consulaire.
 - Passeport ou carte-passeport.
 - Certificat de nationalité.
 - Carte de résident/e permanent/e.
 - Document de candidature au renouvellement de naturalisation/nationalité.
 - Formulaire du Département d'État.
 - Dossiers du service militaire (DD-214)
 - Attestation de naissance à l'étranger d'un/e citoyen/ne des États-Unis (FS-545)
 - Attestation de procès-verbal de naissance à l'étranger d'un/e citoyen/ne des États-Unis (DS-1350)
 - Procès-verbal consulaire de naissance à l'étranger d'un/e citoyen/ne des États-Unis d'Amérique (FS-240)
 - Document d'autorisation d'embauche (I-766/EAD)
 - Lettre de transport (I-797F)
- **Consentement nécessaire pour les mineurs** : En plus de devoir présenter une pièce d'identité, les enfants âgés de moins de 18 ans non-émancipés doivent avoir le consentement de leurs parents ou tuteur légal quel que soit le vaccin. Un parent ou un tuteur légal doit généralement accompagner le/la mineur/e pour se faire vacciner, à moins que la vaccination ait lieu dans le cabinet d'un médecin, dans un milieu médical scolaire ou associé à l'école, ou autre lieu similaire. Les parents/tuteurs légaux devront fournir un consentement au format numérique s'ils prennent rendez-vous via le VMS. Ils devront peut-être également signer un formulaire de consentement sur place.
- **Ce qu'il faut dire à votre prestataire de santé avant de vous faire vacciner** : On vous posera une série de questions concernant vos allergies et votre état de santé afin de déterminer tout facteur de risque ou état dont vous voudriez discuter plus en détails. Faites part de vos antécédents allergiques, de votre trouble hémorragique ou, si vous êtes sous traitement anti-coagulant, si vous êtes immunodéprimé/e ou si vous prenez un médicament qui affecte votre système immunitaire, si vous êtes enceinte ou prévoyez de le devenir, si vous allaitez, si vous avez reçu un autre vaccin anti-COVID-19, ou tout autre vaccin au cours des 14 derniers jours. Cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas vous faire vacciner, mais il est recommandé que vous en parliez au préalable avec votre médecin.
- **Point d'injection** : Le vaccin contre la COVID-19 sera administré par une injection dans le muscle deltoïde, dans la partie supérieure du bras. L'injection sera effectuée dans le muscle, à 5 cm environ en partant de l'épaule. Portez des vêtements qui permettent d'atteindre facilement le haut du bras.
- **Si vous ressentez de l'anxiété** Respirez lentement et profondément avant de recevoir l'injection, et pensez à quelque chose de relaxant. Évitez de regarder la seringue, et détendez le bras qui va recevoir l'injection. Les parents peuvent passer par des étapes simples afin de préparer leur enfant à la vaccination et rendre l'expérience moins stressante. Les parents peuvent calmer les angoisses de leur enfant en leur rappelant de respirer profondément, ou en les distrayant en leur parlant pendant qu'ils se font vacciner.
- **Aucun paiement n'est requis**. Il n'y aura aucune somme à déboursier de la part des personnes vaccinées. Toutefois, si vous possédez une assurance santé, vous devez vous préparer à fournir cette information à votre prestataire de vaccination.
- **Après votre vaccination, vous serez surveillé/e afin de contrôler vos réactions**. Toutes les personnes recevant un vaccin anti-COVID-19 seront surveillées sur place pendant un minimum de 15 minutes pour détecter d'éventuelles réactions allergiques. Les personnes ayant eu des réactions allergiques graves par le passé ou n'importe quel type de réaction allergique immédiate à un vaccin ou à un traitement injectable, seront surveillées pendant au moins 30 minutes après avoir reçu le vaccin.

- **Conservez votre carte de vaccination ainsi que la fiche descriptive.** Vous devez recevoir une carte de vaccination ou un document vous indiquant quel vaccin anti-COVID-19 vous avez reçu, la date de vaccination, ainsi que le lieu de vaccination. Conservez cette carte en lieu sûr et apportez-la avec vous lors de votre visite pour la seconde dose. Ne plastifiez pas cette carte au cas où des doses supplémentaires de vaccin soient nécessaires ultérieurement. Nous vous recommandons de la prendre en photo et de la sauvegarder dans votre téléphone. Vous recevrez une fiche descriptive vous donnant davantage d'informations sur le vaccin anti-COVID-19 que vous avez reçu. [Le site internet de la FDA comporte également des ressources en plusieurs langues.](#) Si vous perdez votre carte de vaccination :
 - Si vous n'avez pas reçu de carte de vaccination anti-COVID-19 lors de votre premier rendez-vous, contactez le prestataire de vaccination auprès duquel vous vous êtes fait vacciné/e.
 - Si vous avez perdu votre carte de vaccination ou que vous n'avez pas de copie, contactez votre prestataire de vaccination directement afin d'accéder à votre dossier de vaccination. Si, pour une quelconque raison, vous ne pouvez pas contacter directement votre prestataire de vaccination, veuillez contacter votre département de santé local, dont vous pouvez trouver les coordonnées sur <https://odh.ohio.gov/wps/portal/gov/odh/find-local-health-districts>, où vous trouverez de l'aide pour accéder à votre dossier de vaccination.
 - Si vous êtes enregistré(e) dans v-safe ou VxText, vous pouvez accéder à vos informations de vaccination en utilisant ces deux outils.
 - Vous pouvez également demander votre dossier de vaccination auprès du Département de la Santé de l'Ohio en suivant ces instructions : <https://coronavirus.ohio.gov/static/vaccine/public-instructions-to-access-impacts-iis-record.pdf>.
 - Si vous n'avez pas pu, malgré tous vos efforts, avoir accès à vos informations de vaccination, obtenir une copie ou le remplacement de votre carte de vaccination, parlez-en à votre prestataire de vaccination.
-

Après vous être fait vacciner

- **Les effets secondaires modérés sont courants.** De nombreuses personnes qui se sont fait vacciner ont signalé des effets secondaires modérés. Les effets secondaires les plus **courants associés aux vaccins anti-COVID-19** sont similaires à ceux rencontrés avec la plupart des vaccins, tels qu'une rougeur, une douleur ou un gonflement au point d'injection, des douleurs musculaires ou articulaires, de la fièvre, des frissons, de la fatigue et des maux de tête. Ces effets secondaires peuvent être assimilés à un état grippal et peuvent même affecter votre capacité à effectuer vos activités quotidiennes, mais ils devraient s'estomper en quelques jours. **Ces effets secondaires sont les signes normaux indiquant une réponse immunitaire de votre organisme.**
 - **S'évanouir après avoir reçu une injection :** S'évanouir après l'administration d'un vaccin est plus courant chez les adolescents que chez les adultes, et ceci est le plus souvent associé à l'anxiété de se faire vacciner, selon les CDC. Évitez les évanouissements en vous asseyant ou en vous allongeant pendant la vaccination, et restez assis/e pendant au moins 15 minutes après l'injection. Si vous ou votre adolescent vous sentez faible, avez la tête qui tourne, ou si vous êtes en sueur après la vaccination, signalez-le au personnel sur place et allongez-vous quelques minutes. Buvez de l'eau ou un jus de fruits et prenez une collation afin de vous réhydrater et maintenir votre glycémie à un taux approprié.
 - **Traiter les effets secondaires.** Si vous ressentez de la douleur ou de l'inconfort, demandez à votre médecin si vous pouvez prendre un médicament sans ordonnance, tel que de l'ibuprofène ou du paracétamol. Pour réduire la douleur et l'inconfort au point d'injection, appliquez un gant de toilette propre, mouillé et froid, sur la zone concernée. Bougez et faites des mouvements réguliers avec votre bras. Pour réduire l'inconfort lié à la fièvre, buvez beaucoup de liquides et habillez-vous légèrement.
 - **À quel moment appeler le médecin ou demander de l'aide aux urgences :**
 - Si vos effets secondaires n'ont pas disparu après quelques jours ou s'ils s'intensifient, contactez votre prestataire de santé. Certains effets secondaires de vaccins sont similaires aux symptômes de la COVID-19.
 - Après la période d'observation et votre départ du lieu de vaccination, si vous pensez faire une réaction légère au vaccin, incluant des démangeaisons ou un gonflement, signalez les symptômes à votre prestataire de vaccination.
 - **Les réactions allergiques graves**, telles que l'anaphylaxie, sont rares. Une réaction allergique est considérée comme grave lorsqu'elle nécessite un traitement à l'aide d'épinéphrine ou une hospitalisation. Les CDC ont été informés d'un petit nombre de personnes ayant fait l'expérience de ces **effets indésirables** après avoir reçu un vaccin anti-COVID-19, et continueront à **surveiller la sécurité** des vaccins.
 - Si vous pensez faire une réaction allergique sévère après avoir quitté le lieu de vaccination, et que vous présentez des signes d'anaphylaxie comprenant une détresse respiratoire, une sensation de malaise, un évanouissement, un pouls rapide, de l'urticaire ou un gonflement des lèvres, du visage ou de la gorge, demandez une aide médicale d'urgence immédiatement.
 - Si, après 14 jours, vous développez une difficulté à respirer, une douleur dans la poitrine, un gonflement des jambes, une douleur abdominale persistante, des symptômes neurologiques (comprenant des maux de tête graves ou persistants, ou une vision floue), ou des pétéchies (taches rouges) au-delà du point d'injection, demandez une consultation médicale immédiatement.
 - **Signaler les effets secondaires/réactions :** Les CDC et la Food and Drug Administration (FDA) encouragent les personnes vaccinées ou les prestataires à signaler les potentielles réactions (ou effets indésirables) par le biais du **Vaccine Adverse Event Reporting System - VAERS (Système de signalement des effets indésirables des vaccins)**. Les CDC ont également mis en place un nouvel outil pour smartphone pour les bénéficiaires de vaccins appelé **v-safe**. Les personnes qui s'inscrivent recevront des suivis de santé personnalisés par le biais de sms et de sondages web. L'outil permet également aux bénéficiaires de signaler aux CDC tout effet secondaire rencontré après avoir été vacciné/e contre la COVID-19. V-safe offre également des rappels pour la seconde dose.
- **Planifier votre rendez-vous pour la seconde dose.** Le vaccin Pfizer et le vaccin Moderna nécessitent deux doses. Le vaccin Johnson & Johnson nécessite une seule dose. Les habitants de l'Ohio recevant un vaccin à deux doses doivent recevoir une seconde dose de vaccin du même fabricant, car ils ne sont pas interchangeables. Si votre deuxième rendez-vous n'a pas été planifié au cours de votre premier rendez-vous, notez-le sur votre calendrier afin de planifier un rendez-vous lorsque le moment sera venu.

- Si vous recevez le [vaccin Pfizer](#), la seconde dose doit être administrée 21 jours après la première.
 - Si vous recevez le [vaccin Moderna](#), la seconde dose doit être administrée 28 jours après la première.
 - Les secondes doses administrées au cours de la période de grâce de 4 jours sont toujours considérées comme valables. Les doses administrées par accident avant la période de grâce ne doivent pas être réadministrées.
 - Cependant, s'il est impossible de respecter l'intervalle de temps recommandé, l'administration des secondes doses de vaccin contre le COVID-19 peuvent être programmées jusqu'à six semaines (42 jours) après la première dose. Si la seconde dose est administrée au-delà de ces intervalles, il n'y a pas besoin de recommencer la série.
- **L'immunité n'est pas immédiate.** Votre organisme à besoin de temps pour fabriquer une protection après une vaccination. Un individu est considéré pleinement vacciné deux semaines après la dernière dose d'un vaccin anti-COVID-19.

Quand peut-on commencer à reprendre des activités quotidiennes pour les personnes pleinement vaccinées ? : Deux semaines après la dernière dose, les personnes pleinement vaccinées peuvent en toute sécurité prendre moins de précautions dans certaines situations. Les CDC offrent des recommandations sur les visites sûres aux personnes ne vivant pas dans votre foyer, ce qu'il faut faire après un contact avec quelqu'un atteint du COVID-19, et sur la protection des personnes vaccinées ou non-vaccinées participant à des [activités spécifiques en intérieur ou en extérieur](#).

- Les personnes pleinement vaccinées peuvent se rassembler en intérieur sans porter de masque et ne pas respecter la distanciation sociale de 2 mètres.
 - Les personnes pleinement vaccinées peuvent se rassembler en intérieur avec des personnes non-vaccinées de tout âge et venant d'autres foyers (par exemple, lors de visites à des membres de la famille vivant tous ensemble) sans porter de masque et rester à 2 mètres de distance, à moins que certaines de ces personnes ou des personnes avec qui elles vivent présentent un risque accru de maladie grave liée au COVID-19.
 - Les personnes pleinement vaccinées peuvent se rassembler ou pratiquer des activités en extérieur sans porter de masque, excepté dans certains environnements et lieux bondés, tels que les stades, les salles de concert ou lors d'événements rassemblant de grandes foules.
 - Les personnes pleinement vaccinées peuvent s'abstenir de quarantaine et de test si elles ne présentent pas de symptômes du COVID-19 après un contact avec quelqu'un ayant contracté le COVID-19. Les personnes pleinement vaccinées vivant dans un environnement collectif (tel qu'un établissement correctionnel ou de détention, ou un centre d'hébergement) et fréquentant une personne atteinte du COVID-19 doivent toujours se tenir éloignées des autres pendant 14 jours et se faire tester, même si elles ne présentent aucun symptôme.
 - Les personnes pleinement vaccinées voyageant aux États-Unis n'ont pas besoin de se faire tester avant ou après leur voyage, ni de s'auto-isoler après leur voyage.
- **Jusqu'à quand suivre les mesures de prévention ?** : Les CDC recommandent aux personnes pleinement vaccinées de continuer à prendre ces précautions anti-COVID-19 lorsqu'elles sont en public, lorsqu'elles rendent visite à des personnes non-vaccinées venant de plusieurs foyers différents et lorsqu'elles se trouvent en présence de personnes non-vaccinées présentant un risque accru de tomber gravement malade en raison du COVID-19.
 - Portez un masque bien ajusté qui couvre la bouche et le nez lorsque vous vous trouvez dans un environnement public en intérieur, lorsque vous vous rassemblez avec des personnes non-vaccinées, y compris des enfants, venant de plusieurs foyers, ou lorsque vous rendez visite en intérieur à une personne non-vaccinée qui présente un risque accru de maladie grave ou de mort lié au COVID-19, ou vivant avec une personne présentant ce risque accru.
 - Évitez les grands rassemblements en intérieur.
 - Si vous voyagez, vous devez continuer à respecter les mesures sanitaires afin de protéger les autres et vous-même. Vous devrez continuer à porter un masque dans les avions, les bus, les trains et dans les autres types de transport public voyageant à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis, ainsi que dans les centres de transport américains, tels que les aéroports et les gares.
 - Les personnes pleinement vaccinées voyageant à l'international devront suivre les exigences du pays de destination. Ces personnes n'auront pas besoin de se faire tester avant de quitter les États-Unis, à moins que la destination ne l'exige.
 - Ces personnes devront néanmoins montrer des résultats de tests négatifs ou des preuves écrites de guérison après contraction du COVID-19 avant d'embarquer sur un vol international pour les États-Unis.
 - Ces personnes doivent néanmoins être testées 3 à 5 jours après un voyage international.
 - Ces personnes n'auront pas besoin de s'auto-isoler/mettre en quarantaine après être revenues aux États-Unis.

- Faites-vous tester si vous ressentez des symptômes du COVID-19.
- Les personnes présentant un état de santé particulier ou prenant un traitement médical affaiblissant le système immunitaire doivent en parler avec leur prestataire de santé afin de discuter de leurs activités. Elles devront peut-être continuer à prendre toutes les précautions pour éviter de contracter le COVID-19.
- Suivez les conseils délivrés par votre employeur.
- Suivez les exigences et les recommandations de voyage des CDC et du Département de la Santé.

Ensemble, la vaccination et les mesures de prévention offrent la meilleure protection contre le COVID-19.

Mis à jour le 12 mai 2021.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur coronavirus.ohio.gov ou appelez le 1-833-4-ASK-ODH (1-833-427-5634).

Votre santé mentale est tout aussi importante que votre santé physique. Si vous, ou une personne qui vous est chère, ressentez de l'anxiété liée à la pandémie du coronavirus, de l'aide est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Appelez la CareLine COVID-19 au 1-800-720-9616.